

Direction du rayonnement culturel et Economique

SERVICE MOYENS ADMINISTRATIFS

DÉCISION DU MAIRE

N° : 23D 110

DOMAINE : 8.9 Culture

Objet : Convention de partenariat avec l'association « Transformances Prod » – Concert du duo « Alcaz » - dimanche 2 juillet 2023 – Cour carrée du château

Le Maire,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal n°21051002 du 10 mai 2021 portant délégations d'attributions du conseil municipal au maire ;

Vu le projet de convention ci-annexé établi entre l'association « Transformances prod » et la ville de Marignane

Considérant que cette prestation s'inscrit pleinement dans la politique culturelle de la ville ;

DÉCIDE :

D'autoriser la signature de la convention portant sur le concert du duo « Alcaz » qui aura lieu le dimanche 2 juillet 2023 à 20H30 dans la cour carrée du château.

Que l'association « Transformances prod » réalisera cette prestation pour un montant de 600 €..

Fait à Marignane, le
30 Juin 2023

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

Le Maire,
Eric LE DISSÈS

